

**EDL Ouverture du PNF « Gouvernance académique du sport
scolaire »**

28 novembre 2016

Mesdames et messieurs les inspecteurs généraux de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux

Mesdames et messieurs

Le 14 septembre 2016 à l'occasion de la Journée nationale du sport scolaire, la ministre a de nouveau rappelé son attachement au développement de la pratique sportive à l'Ecole en lançant « l'Année de l'Olympisme de l'école à l'université ».

Le sport scolaire est une composante de la politique sportive de notre pays, au service de la réussite, de la responsabilisation, de la santé et du bien-être des élèves.

Comme il est mentionné dans le Code de l'éducation, « en complément de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, le sport scolaire offre à tous les élèves volontaires la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives au sein de l'association sportive scolaire. »

Le sport scolaire est ainsi un outil précieux pour le développement personnel de nos élèves et une formidable passerelle entre l'enseignement d'EPS et la pratique sportive en club.

L'actualité nous commande de réfléchir et travailler plus avant au bon fonctionnement du sport scolaire.

- Tout d'abord, la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 entraîne un engagement de l'Etat pour faire de la France un pays de sportifs. Quelles pistes pour développer le Sport-Santé, le Sport-Bien-être mais également la détection et le sport de haut niveau ?

Ainsi notre ministère est actuellement mis à contribution pour travailler avec d'autres services de l'Etat au dossier « Héritage » qui sera remis par les responsables du projet Paris 2024 le 3 février 2017 au Comité International Olympique.

La conclusion de vos travaux pourra alimenter très utilement la contribution de notre ministère aux ambitions qui sous-tendent notre candidature.

- Par ailleurs, le rapport des députés Pascal DEGUILHEM et Régis JUANICO pour « promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie », remis au Premier ministre en septembre de cette année, est accompagné de nombreuses

recommandations dont plusieurs sont relatives au sport à l'école, entendu comme offre de pratiques physiques et / ou sportives proposé aux élèves : le cadre obligatoire de l'enseignement d'EPS mais aussi divers dispositifs comme les sections sportives scolaires ou les options facultatives, le cadre du sport scolaire pour les élèves volontaires ou des nouvelles activités péri-éducatives (les NAP), enfin le cadre des pratiques sportives extra-scolaires.

Certains points soulevés dans ce rapport retiennent particulièrement notre attention :

- Le constat inquiétant concernant l'EPS dans le premier degré et la baisse du volume d'activités de l'USEP au niveau national ;
- Le décrochage sportif de nos élèves à l'occasion des liaisons inter-cycles de l'école élémentaire à l'université et notamment chez les jeunes filles à partir de l'adolescence.

(Le bilan chiffré de l'UNSS « L'UNSS en chiffres 2014-2015 » fait apparaître un décrochage de 10% du taux de licenciés entre le collège et le lycée, ainsi qu'un écart Garçons/Filles de 8%)

Le sport scolaire nous semble être un levier pour renforcer les liaisons inter-cycles et lutter contre le décrochage de la pratique physique notamment au moment de l'adolescence.

Il nous appartient ici de retenir ou proposer des dispositifs utiles au développement de la pratique sportive naturellement scolaire mais

pas que, n'oublions pas ce rôle de passerelle du sport scolaire entre l'école et le club.

- De même, depuis janvier 2016, la réforme territoriale de l'Etat a créé dans l'organisation de notre ministère un nouvel échelon de coordination avec la région académique. Cet échelon est nécessaire pour pouvoir travailler avec les autres services de l'Etat, calés sur la nouvelle carte des grandes régions.

Vous êtes déjà pour certains confrontés à cette nouvelle réalité pour travailler avec nos correspondants habituels du ministère chargé des sports.

Un atelier cet après-midi vous est proposé pour réfléchir autour de cette thématique : « Pertinence du format grande région académique pour la promotion et la gouvernance du sport scolaire »

- Enfin, le positionnement administratif des cadres départementaux et régionaux de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) a évolué depuis 2014. Il a ainsi été mis fin à leur détachement auprès de l'UNSS.

Cette mesure est de nature à donner de la cohérence et une plus grande efficacité dans la marche du sport scolaire au niveau académique et départementale, en plaçant les cadres UNSS au sein des services de l'éducation nationale.

L'intervention vidéo du recteur CHANET, recteur de l'académie de Besançon, suivie de la présentation de Catherine DODANE et Jean-Marie VERNET, viendra illustrer un exemple d'organisation académique.

Ces personnels sont dorénavant nommés en qualité de conseillers techniques auprès des recteurs ou IA-DASEN, affectés au sein des services académiques.

Ce nouveau positionnement a été rendu possible par le décret n°2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'EPS aux activités sportives scolaires volontaires des élèves qui fixe les dispositions encadrant le temps consacré par les enseignants d'EPS à l'organisation et à l'animation du sport scolaire à 3 heures.

Il prévoit également la possibilité pour ces enseignants d'être chargés, sous l'autorité du recteur d'académie et en lien avec l'UNSS de la politique de développement départementale et académique du sport scolaire.

La note de service n°2016-043 du 21 mars 2016 précise les modalités selon lesquelles ces enseignants d'EPS peuvent s'investir dans la politique de développement du sport scolaire au niveau des districts, des départements et des académies.

Les enseignants affectés au niveau académique ou départemental, sous l'autorité du recteur ou de l'IA-DASEN, travailleront avec les services rectoraux et les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux d'EPS à l'organisation et à l'animation du sport scolaire dans l'académie et le département, conformément au

plan de développement de l'UNSS défini dans le projet académique et départemental.

Ces personnels ont parmi leurs missions, des missions spécifiques :

- gérer les services de l'UNSS dans le respect des statuts ;
- animer les activités régionales ou départementales du sport scolaire ;
- mener à bien les différents projets d'organisation des championnats UNSS (de district, départementaux, académiques ou nationaux) organisés dans le département ou l'académie ;

Pour mener à bien ces missions, ces personnels ont reçu délégation de signature du directeur national pour assurer le financement des actions organisées.

Le Plan national de formation qui nous réunit ici ce matin est intitulé « Gouvernance académique du sport scolaire ».

Gouverner c'est diriger, piloter, mais on peut aussi à l'instar des marins du Vendée Globe parler de « fixer ou suivre un cap »

Qui gouverne ? C'est le recteur et l'IA DASEN par délégation dans le département, charge à lui de s'entourer des personnes compétentes et de confiance pour mener à bien les actions organisées car inscrites dans le plan académique du sport scolaire.

Avec quelles personnes ?

- Dans un premier cercle, les acteurs identifiés du sport scolaire que sont les responsables départementaux de l'USEP et les cadres régionaux et départementaux de l'UNSS, auxquels on peut adjoindre les responsables de l'UGSEL et de la FFSU, ainsi que les IA-IPR-EPS et les chefs d'établissement, présidents des associations sportives dans le second degré.

Dans le second degré, il appartient au recteur et/ou au DASEN de définir les missions de chacun pour encourager et organiser un travail collectif efficace.

- Dans un deuxième cercle, il est nécessaire de travailler en lien avec les représentants locaux du ministère chargé des sports, des collectivités territoriales, d'autres services académiques et souvent d'associations ou d'organismes bien implantés localement.

Avec quels leviers de pilotage ?

- Le plan académique du sport scolaire, qui pour le second degré est une déclinaison du Plan national de développement du sport scolaire (PNDSS) adopté à l'unanimité lors de l'AG de l'UNSS du 1^{er} juillet 2016. Un atelier cet après-midi vous est proposé pour réfléchir autour de cette thématique « Comment coopérer pour

construire un plan académique de développement du sport scolaire ? »

- Autre levier, les conseils régionaux et départementaux des fédérations sportives scolaires.

Ce séminaire vous proposera cet après-midi une mise en pratique des différentes réflexions matinales.

Ainsi, il vous sera proposé de participer à l'un des ateliers suivants :

- Atelier 1 : Place du sport scolaire dans les parcours des élèves
- Atelier 2 : Pertinence du format grande région académique pour la promotion et la gouvernance du sport scolaire
- Atelier 3 : La formation initiale et la formation continue des cadres et des enseignants
- Atelier 4 : Continuité du parcours sportif : une responsabilité partagée.

Ce séminaire doit être l'occasion de débattre et d'émettre des propositions pour un développement optimum du sport scolaire et la réussite de nos élèves.